



## Clax® Magic Protein

### Spot Remover-Détachant ponctuel- Taches de protéines : Sang, nourriture et herbe

Révision: 2024-07-31

Version: 03.0

#### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	Clax® Magic Protein Spot Remover-Détachant ponctuel- Taches de protéines : Sang, nourriture et herbe
FDS #:	MS0801360
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industriel/Institutionnel</li> <li>• Produits de blanchisserie</li> <li>• Ce produit est projeté être utilisé non dilué.</li> </ul>
Utilisations déconseillées:	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées
Producteur, importateur, fournisseur	Siège social au Canada
Siège social aux États-Unis	Diversey, Inc. - Canada
Diversey, Inc.	6150 Kennedy Road Unit 3
1300 Altura Rd., Suite 125	Mississauga, Ontario L5T 2J4
Fort Mill, SC 29708	Phone: 1-800-668-7171
Phone: 1-888-352-2249	
Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a>	

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Classification du produit non dilué

Serious eye damage, Category 1

Mention d'avertissement:

Danger.

##### Déclarations sur les risques

##### **CAUSE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.**

##### mises en garde :

Porter une protection des yeux et du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objetDangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

##### Ingrediénts classifiés

Clax® Magic Protein  
Spot Remover-Détachant ponctuel-  
Taches de protéines : Sang, nourriture et  
herbe

Composant(s)	CAS #	% en poids
Alcools, C10-16, éthoxylés (7-<15 EO)	68002-97-1	10 - 30%
alcools en C13-15-ramifiés et linéaires, butoxylées, éthoxylés	111905-53-4	3 - 7%
Glycérine	56-81-5	3 - 7%
Éther méthylique de dipropylèneglycol	34590-94-8	> 0.1 - 1%

#### 4. PREMIERS SOINS

**Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Par voie cutanée:** Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

#### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention**

Aucune méthodes spéciale n'est requise

**Moyen d'extinction approprié**

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

**Dangers spécifiques**

Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :**

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

#### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives d'exposition:**

Composant(s)	ACGIH	OSHA
Glycérine	-	15 mg/m <sup>3</sup> (TWA) 5 mg/m <sup>3</sup> (TWA)
Éther méthylique de dipropylèneglycol	50 ppm (TWA)	Skin 100 ppm (TWA) 600 mg/m <sup>3</sup> (TWA)

**Produit Non Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

**Protection individuelle**

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail

afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

<b>Protection des yeux:</b>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<b>Protection des mains:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Si l'aération est inadéquate pour contrôler les aérosols, les brumes et les vapeurs, utiliser une protection respiratoire appropriée pour éviter toute surexposition.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique** Liquide

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point de fusion/point de gel (°C)** Indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.

**Densité** 1.04 Kg/L

**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair** > 200 °F > 93 °C

**Viscosité cinématique** Pas d'information disponible.

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) :** 1.1 % \*

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

**Combustion prolongée** Sans objet.

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Transparent , Clair , de Paille à Incolore

**Odeur:** Agent tensioactif

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Indéterminé

**Solubilité:** complètement soluble

**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.04

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Phosphore élémental:** 0.00 % by wt.

**pH:** ≈ 6

**La corrosion des métaux:** Non corrosif

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

Sans objet

**Stabilité**

Le produit est stable

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucun à notre connaissance

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun raisonnablement prévisible.

**Matières à éviter**

Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.

**Conditions à éviter**

Aucun à notre connaissance.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

**Contact avec les yeux:** Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Pas d'information disponible.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Organes cibles (exposition unique)** Aucun à notre connaissance.

**Organes cibles (exposition répétée)**

### Mesures numériques de toxicité

**(ETA) - par voie orale (mg/kg):** >2000

**(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):** >2000

**(ETA) - par inhalation des gaz**

>20000

(mg/l):  
aiguë (ETA) - par inhalation des >5  
brumes (mg/l):  
(ETA) - par inhalation des >20  
vapeurs (mg/l):

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistante et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Non réglementé  
**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Ce produit n'est pas réglementé pour le transport.

Déscription du connaissance DOT (voie terrestre) NON RÉGLEMENTÉ

Déscription du voie maritime connaissance NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

TSCA  
DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.  
Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

### RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Alcools, C10-16, éthoxylés (7-<15 EO)	68002-97-1	-	-	-	-
Propane-1,2-diol	57-55-6	-	X	X	-
alcools en C13-15-ramifiés et linéaires, butoxylées, éthoxylés	111905-53-4	-	-	-	-
Glycérine	56-81-5	X	X	X	-
Éther méthylique de dipropylèneglycol	34590-94-8	X	X	X	-
Enzymes	Propriétaire	-	-	-	-

### CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Éther méthylique de dipropylèneglycol	34590-94-8	> 0.1 - 1%			X

Clean Air Act/Clean Water Act

#### Réglementation Canadienne

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

##### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-07-31

Version: 03.0

**Cause de la révision:**

Sans objet

**Préparé par :**

Affaires réglementaires nord-américaines

**Avis supplémentaire**

- Ne contient pas de parfum additionné

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.*